62e ANNÉE. — N° 65 VENDREDI 2 JUIN 1922

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un revirement de l'opinion aux Etats-Unis : un renouveau de francophilie. — Autour du prochain budget : 4 milliards de déficit ! Comment le combler ? Les privilégiés de l'impôt. — La réponse allemande : On nous offre de nouvelles promesses ! Le Chancelier condamne les sanctions et félicite Lloyd George.

Depuis quelques temps, nous assistons, semble-t-il, à un revirement de l'opinion américaine en notre faveur.

Les symptômes se multiplient et nous devons les enregistrer avec une vive satisfaction.

Parlant, voici quelques jours, devant l'Association des correspondants étrangers (association en grande majorité anglaise), en présence du maréchal lord French, M. Bush, Président de la Chambre de Commerce de New-York, a prononcé les paroles suivantes :

Lorsque la France est venue à la conférence de Washington, elle possédait l'amitié américaine sans réticence. Elle l'a quelque peu perdue à cette conférence, tandis que l'Angleterre, en abondant dans le sens américain pour réduire le fardeau des armements, resserra fortement les liens qui l'unissaient à l'Amérique. Mais, à Gênes, la Grande-Bretagne a de nouveau compromis cette amitié et le pendule de l'opinion publique américaine penche à nouveau vers la France, parce que l'Amérique croit que la France est la seule qui ait défendu avec énergie les principes de l'honnêteté et de la moralité internationale, tandis que la délégation anglaise était prête à transiger sur les principes fondamentaux de la vie des nations... Or, il y a des principes sur lesquels aucune transaction n'est possible : l'honnêteté est du nombre...

Ces paroles nous vont au cœur ! Sachons, du moins, ne pas perdre une seconde fois l'amitié des Etats-Unis !

Ne pensez pas d'ailleurs que M. Bush, est isolé dans sa francophilie renaissante.

De son côté, le *World* publie des déclarations de M. Underwood Johnson, ancien ambassadeur des Etats-Unis en Italie, qui justifie la politique française à Gênes et attaque violemment M. Lloyd George, dont la politique de volte-faces continuelles, dit-il, a causé les difficultés européennes depuis l'armistice.

M. Underwood Johnson termine en avertissant les Anglais qu'ils commettent une lourde faute en supposant qu'ils gagneront l'appui des Etats-Unis par des critiques acerbes à l'égard de la France, qu'ils accusent de faire obstruction à la paix, alors qu'elle combat non seulement pour son existence nationale mais pour la paix et la sécurité du monde.

Enfin, l'opinion américaine ne pardonne pas au Premier Anglais d'exploiter la situation créée par la collusion germano-russe et de tenter de nous effrayer, par la menace d'une nouvelle guerre, pour imposer à l'univers les soubresauts de ses caprices.

La *Chicago Tribune* se fait l'écho de cette impression. Elle écrit :

La peinture brossée par M. Lloyd Gorge des dangers que présenterait la force militaire russe s'appuyant sur la technique allemande est interprétée ici comme un encouragement donné à la Russie.

Ce qui déplait nettement à l'administration américaine dans le discours du premier anglais, c'est qu'il donne l'impression que si le gouvernement des soviets n'est pas reconnu et si le commerce russe ne se rétablit pas, il y a là un danger d'une autre grande guerre.

Ainsi, peu à peu, la légitimité des préoccupations françaises se révèle à l'opinion publique des Etats-Unis. Félicitons-nous-en !

Mais quel paradoxe ? Gênes répare les méfaits de Washington !

Puissions-nous, désormais, ne plus décourager les sympathies américaines !

⁂

La Commission des finances poursuit actuellement l'examen du budget de 1923.

Les propositions ministérielles prévoient un déficit de près de 4 milliards.

Toute la question est de savoir par quels moyens on comblera cet écart considérable.

Le ministre incline à opérer un nouvel emprunt. Cette solution, on le comprend aisément, n'a pas l'approbation unanime.

Certes, il est préférable de recourir à l'emprunt franchement plutôt que d'une manière détournée, par le moyen, par exemple, d'un accroissement d'inflation.

Pourtant on ne saurait prendre son parti du système des emprunts. Et M. Bokanowsky, rapporteur général du budget, a tout à fait raison de préconiser leur limitation toujours plus grande.

Mais, si le principe de l'emprunt est abandonné, il n'est plus qu'un moyen de rétablir l'équilibre du budget. Nul ne songe, en effet, à instituer de nouvelles charges. Le poids des impôts existants est déjà considérable ; on ne saurait l'accroître encore.

Il faut donc recourir aux trois mesures suivantes, seuls remèdes en la circonstance :

1° Effectuer d'héroïques compressions dans les dépenses ;

2° Apporter des modifications radicales dans les services de l'Etat ;

3° Adopter la procédure nécessaire pour augmenter le rendement des impôts.

Les deux premières mesures sont préconisées depuis longtemps ! Se résoudra-t-on enfin à les appliquer ?

Quant à la troisième, elle est réclamée avec insistance par tous les honnêtes gens. Si les impôts, actuellement existants, étaient strictement perçus, exactement acquittés par tous les contribuables, le budget serait très vraisemblablement en équilibre.

Mais — et ce n'est un secret pour personne — en dehors des fonctionnaires et des commerçants et industriels qui s'astreignent à tenir une comptabilité rigoureuse, tous les autres contribuables connaissent des accommodements et ne paient pas ce qu'ils devraient payer.

N'est-il pas déconcertant que les professions libérales ne soient astreintes à aucune comptabilité et que ceux qui les exercent déclarent au fisc ce qu'ils veulent ? Quel contraste avec le monde des affaires qui, lui, est littéralement enlisé par le formalisme administratif qui le pressure autant qu'il est possible.

Il est vrai que nos bons « faiseurs de lois » sont en énorme majorité des *professions libérales* ! Quoi d'étonnant s'ils se favorisent d'une façon invraisemblable ?

Est-ce équitable ?

Il vaut mieux, n'est-ce pas, ne pas effleurer semblable question !

⁂

Ainsi, le gouvernement allemand déclare accepter les conditions formulées par la Commission des Réparations.

Ce fait ne surprendra personne : chaque fois que l'Allemagne a été mise au pied du mur, elle s'est empressée de s'incliner, quitte à oublier bientôt ses promesses.

Aujourd'hui pouvait-elle hésiter entre la certitude de l'occupation de la Ruhr et l'apport de nouvelles promesses qui n'engagent que l'avenir ?

Berlin a compris que, cette fois, une attitude intransigeante déclancherait immédiatement des sanctions ; des sanctions que l'Angleterre, malgré toute sa bonne volonté, ne lui épargnerait pas.

Hélas, ce n'est pas à dire que, par la soumission du Reich, le problème des réparations reçoive sa solution définitive !

Attendons-nous à de nouvelles et toujours renaissantes difficultés.

Demain, comme aujourd'hui, la France devra être prête et décidée à faire preuve de fermeté. A cette condition seulement, les promesses du Reich deviendront peut-être quelques réalités !

Le chancelier Wirth a dévoilé, lundi au Reichstag, sa crainte primordiale. Dans l'important discours qu'il a prononcé il s'est élevé avec force contre le principe des sanctions, qu'il définit une épée de Damoclès perpétuellement suspendue sur la tête de l'Allemagne.

Les sanctions : voilà le point faible du Reich ! Ne l'oublions pas si nous voulons obtenir quelque chose.

Par ailleurs, les paroles du Chancelier n'expriment rien d'intéressant.

A signaler, cependant, parce que très instructif, le début du discours : le Dr Wirth a tenu, en effet, dès ses premiers mots, à exprimer la reconnaissance du peuple allemand et de tous les peuples en détresse à la Grande-Bretagne, pour l'énergie tenace qu'elle a déployée pour réaliser la Conférence de Gênes et pour maintenir vivace l'idée d'un rapprochement des peuples, malgré maints essais de sabotage.

Ne pensez-vous pas que cet éloge de Lloyd George par le chancelier Wirth est pleinement justifié ?

Un peu tardif peut-être, ajouterez-vous !

Oui, mais combien significatif !

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Le Traité de Rapallo, « œuvre de paix ! »

Le chancelier allemand Wirth a fait devant le Reichstag l'éloge du traité de Rapallo, arrêté depuis longtemps, inoffensif et qui empêche l'application de l'article 116 du traité de Versailles, dont le memorandum de Londres contenait la confirmation.

« M. Lloyd George l'a qualifié de faute. Cela dépend à quel point de vue européen on se place. Si c'est, comme le dit M. Lloyd George, l'état d'esprit des peuples allemand et russe qui a provoqué le traité, la faute de cet état d'esprit incombe aux alliés, qui ne nous ont pas permis de porter aux délibérations nos projets, d'accord avec la Russie. Quant aux conséquences que M. Lloyd George en redoute, je ne puis que répéter que c'est uniquement une œuvre de paix. Ce traité ne contient aucune clause secrète et aucune menace de caractère militaire.

« Le traité sera soumis prochainement au Reichstag. Nous avons essayé de jeter à Gênes un pont entre les conceptions de l'Orient et celles de l'Occident. Si on le désire, nous sommes prêts à reprendre à la Haye, loyalement et honnêtement, notre rôle de médiateurs.

Un groupe politique veut réformer la Constitution

Sous le nom d' « Ordre nouveau » vient de se créer un groupe d'action politique et sociale dont la tâche essentielle sera d'étudier et de proposer une réforme générale de la Constitution.

Parmi les principaux membres du Comité directeur, signalons MM. Accambray, député ; Charles Albert, Aulard, professeur à la Sorbonne ; Guygrand, Frantz Jourdain ; Victor Marguerite, Jean Mouret, député ; Moise, le général Percin, Th. Ruyssen, professeur à l'Université de Bordeaux ; Maurice Violette, ancien ministre, etc.

Invasion de sauterelles en Italie

Des nuages de sauterelles se sont abattus dans les campagnes de Giugliano, près de Naples. En quelques heures les récoltes furent dévorées. Les dégâts sont considérables. Pour conjurer le fléau, on a eu recours, sur le moment, à des procédés rudimentaires, aussi, à l'heure actuelle, les autorités délibèrent-elles sur un moyen plus énergique à employer pour détruire les sauterelles. Il est fort probable que l'on ait recours aux gaz asphyxiants, cette dernière méthode offrant un avantage incontestable sur toutes les autres par sa promptitude et son efficacité, car elle peut s'appliquer sur une grande étendue.

L'Espagne au Maroc

Un Anglais, qui a rendu visite à Abd-el-Krin, rapporte que le chef rifain dispose d'un matériel militaire moderne. Abd-el-Krin lui a déclaré notamment qu'environ 300 prisonniers espagnols, sur 700, sont morts de privations et de maladie et que les Rifains ont toujours été prêts à libérer leurs prisonniers contre rançon.

Abd-el-Krin a accusé les Espagnols de cruautés à l'égard des non combattants et finalement exposé les revendications pour l'indépendance du Rif.

On ne cassera plus du bois

Le ministère de l'aviation militaire anglais fait en ce moment des essais avec un avion géant construit entièrement en acier.

Cette nouvelle machine volante est le résultat de recherches commencées dans le but de créer un avion qui soit à l'épreuve de l'incendie en cas d'accident au réservoir à essence et qui puisse, en raison de sa solidité, résister aux chocs en cas d'atterrissage brusque.

On assure que ce nouvel avion répond à ces desiderata. Ses ailes et son fuselage consistent en des tôles d'acier très minces, mais extrêmement résistantes.

Le privilège des bouilleurs de cru

On a distribué aux députés, une proposition de loi de MM. Jeantet, Ferraris et Bouvet, demandant que 1° La liberté de distiller à domicile soit rendue à toute personne cultivant ou faisant cultiver la vigne et les arbres fruitiers ; 2° la franchise d'alcool pur soit attachée à la propriété et qu'en conséquence tout cultivant ou faisant cultiver la vigne et les arbres fruitiers ait droit à la dite franchise.

Chambre des Députés

Séance du 30 mai 1922

M. le président, en ouvrant la séance, prononce l'éloge funèbre de M. Galli, député de la Seine.

La Chambre continue la discussion des interpellations sur la politique extérieure.

M. Cachin déclare que la Conférence de Gênes n'a apporté aucune solution aux principales questions économiques posées.

Il dit que la principale raison pour laquelle la Conférence de Gênes n'a pas abouti est dans les conceptions différentes du principe de la propriété. Il tente de justifier l'attitude des Soviets qui, après la Révolution ont exproprié les grands capitalistes, suivant en cela l'exemple de la Révolution française. Il demande combien de milliards a coûté l'intervention de la France en faveur des armées de Wrangel qui combattent les Soviets. Il rappelle les diverses clauses du traité de Rapallo entre les Soviets et l'Allemagne. Mais il ne croit pas à une alliance militaire entre ceux-ci.

M. Accambray dit que l'Allemagne peut payer, mais il faut, dit-il, que la créance de la France soit transformée en créance internationale.

M. Maurice Barrès indique les agissements des hoberaux, des instituteurs allemandes qui continuent à prêcher la haine de la France. Il regrette que des journaux français fassent chorus.

M. Poincaré répond qu'on ne peut pas poursuivre les auteurs des campagnes menées contre la France dans des journaux français ; il n'y a aucune loi qui le permette.

M. Sembat fait l'historique des négociations qui eurent lieu à Gênes entre la France et l'Angleterre et il rappelle les derniers discours de Lloyd George qui ne croit pas que la paix véritable soit faite. M. Sembat conseille de maintenir à tout prix l'amitié franco-britannique. Il déclare que la France devrait collaborer avec l'Allemagne.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

CHRONIQUE LOCALE

JOLI PROCÉDÉ !

Il faut de l'argent à l'Etat : on le sait, mais on sait encore mieux que pour l'obtenir, il n'est pas toujours très scrupuleux, car il impose des taxes arbitraires, et il emploie des moyens tyranniques.

Nous avons cité l'autre jour que certains de ses agents n'hésitaient pas à réclamer aux contribuables des sommes payées.

Eh bien, le fait suivant est encore plus fort :

Dans une *ville à « octroi »* — nous soulignons ce mot avec intention — un citoyen achète un terrain, lequel, à son grand contentement, renferme de l'argile.

Notre héros se jure à lui-même de ne rien demander à personne ; il veut une maison entièrement bâtie par lui.

Il extrait donc l'argile de son terrain, en façonne des briques qu'il cuit lui-même. L'excavation produite par l'argile retirée lui prépare sa cave, et, à grand renfort d'huile de bras, il élève peu à peu sa maison dans laquelle il entre en poussant un soupir de satisfaction.

Cette maison est sortie tout entière de lui-même ; elle lui est doublement chère.

Il allait pouvoir couler désormais des jours heureux.

Mais, non, affirme un de nos confrères : ce brave homme avait compté sans l'administration du fisc.

Celle-ci ne pouvait que chercher noise à ce propriétaire du moment que celui-ci était heureux du travail qu'il avait accompli.

Aussi, comme notre héros prenait, un matin, le frais dans son jardin, il vit venir à lui un monsieur qui lui demanda s'il avait payé les droits de ses briques

— Ces briques ? répond le propriétaire, mais je n'avais pas d'impôts à payer puisque je les ai faites avec l'argile de mon terrain et que ce terrain, j'en ai payé les droits par devant notaire.

— Pardon, reprit l'aimable agent du fisc, ces briques devaient payer des droits, exécutez-vous.

Le propriétaire refusa d'obtempérer, d'où procès.

Ce pauvre bougre a été condamné à payer des droits d'octroi pour des briques qui n'ont pas franchi la barrière, aux frais du procès et à la confiscation des briques.

Or, c'est la démolition de la maison, cette confiscation, et rien moins.

Vous voyez que l'histoire est jolie et qu'elle mérite d'être connue.

Il faut de l'argent au Trésor : eh oui ! mais encore faut-il qu'on le soutire du gousset des contribuables d'une façon à peu près convenable, c'est-à-dire qu'on n'agisse pas comme le détrousseur, au coin du bois.

Il y a assez d'individus auxquels on laisse intacts les millions qu'ils ont gagnés pendant la guerre assez malproprement qui devraient bien être tarabustés par le fisc.

Et ce sont ceux-là qu'on laisse tranquilles !

LOUIS BONNET.

Enregistrement

M. Malavelle, inspecteur-adjoint de 3e classe de l'enregistrement dans le Lot est inscrit au tableau d'avancement pour la 2e classe. Félicitations.

Inspection primaire

M. Aldebert, ancien élève de l'Ecole normale de Cahors et ex-instituteur dans le Lot, actuellement instituteur à Paris, pourvu du Certificat d'aptitude à l'Inspection primaire, vient d'être nommé Inspecteur de l'Enseignement primaire à Murat (Cantal).

Nos félicitations.

Nos compatriotes à Paris

Notre sympathique compatriote Mlle Ernestine Laboudie, de Montvalent vient de rentrer employée à l'Administration de l'Assistance publique de la Seine.

Nos sincères félicitations à notre gracieuse et charmante compatriote.

⁂

Nous apprenons avec un vif plaisir que notre aimable compatriote M. Alfred Boriat, de Cazals, qui avait été reçu au dernier concours d'expéditionnaire vient d'être nommé en cette qualité au 3e bureau de la Préfecture de police.

Nos plus sincères félicitations.

TROIS MAIRES !

Nous publions, d'autre part, l'arrêté municipal relatif à la taxe du pain. Une grande feuille affichée dans le cadre de l'Hôtel de Ville, l'annonce également à la population.

Comme chacun sait que les farines ont augmenté, personne n'a fait de réflexion au sujet de cette taxe.

Mais d'aucuns, — des malicieux, évidemment —, en ont fait une. Laquelle ? A quel propos ? Eh ! bien, voici : au bas de l'arrêté, il y a 10 lignes où on relève les noms du maire, du secrétaire général de la Préfecture et « d'un copie conforme » signé par le maire.

Mais il y a donc 3 maires à Cahors, demandait-on ? On lit en effet : Le maire, A. Tassart ; Pour le Préfet le Secrétaire général, signé : Pépin ; pour copie conforme, pour le maire ; signé : Bessières.

Avec le maire en premier, M. de Monzie, ça fait donc 3 maires !

En cherchant un peu dans les corridors et dans les escaliers de la mairie, on finirait bien par en trouver 5 ou 6 !

Voilà, dans tous les cas, un arrêté municipal largement paraphé.

L. B.

Tourisme

Nous rappelons que l'assemblée générale des syndicats d'initiative aura lieu le lundi 5 juin, à 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville de Saint-Céré.

Cette assemblée sera particulièrement importante et nous ne pouvons qu'engager vivement tous les membres des syndicats d'initiative à assister à cette réunion.

Inauguration d'un monument

Le Monument élevé par souscription au lycée, Gambetta, par l'Association Amicale des Anciens Elèves, à la mémoire de leurs camarades morts pour la France, sera inauguré dimanche 11 juin.

Un service religieux se fera dans la chapelle du lycée à 9 heures du matin. Et tout de suite après, aura lieu l'inauguration.

Rosières

Les jeunes filles se proposant de contracter mariage à la date du 14 juillet prochain en vue de bénéficier du legs Valette, sont invitées à faire parvenir, sans retard, leur demande à la Mairie, bureau du Secrétaire général.

Obsèques

Jeudi matin à 8 heures, ont été célébrées les obsèques de M. Mazières, au milieu d'une foule considérable. Toutes les classes de la Société se confondaient dans le long cortège où se trouvaient également les représentants des communes des cantons de Cahors.

Le char funèbre était recouvert de nombreuses et belles couronnes parmi lesquelles on remarquait celles offertes par la famille, le Conseil municipal de Cahors, et le lycée Gambetta.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Tassart, adjoint au Maire, Veyssières, inspecteur d'académie, Lescale, vice-président du Conseil de Préfecture et Grimal, président du Tribunal civil.

Après la cérémonie religieuse qui eût lieu à la Cathédrale, le long convoi funèbre se dirigea au cimetière où le dernier adieu fut adressé au regretté M. Mazières, par M. Tassart, au nom de la Municipalité et par M. Marmiesse, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme.

Nous renouvelons à Mme Mazières, à M. Maurice Mazières et à la famille nos bien sincères condoléances.

Un beau coup de fusil

Dans la nuit du samedi 27 au dimanche 28, il a été abattu une laie portant 6 petits marcassins et pesant 60 kilos, par M. Emile Andrieu, de la commune d'Arcambal.

Nos félicitations à ce hardi chasseur.

Avis aux chasseurs

Les membres du « Saint-Hubert Club Quercynois » et les personnes qui désireraient faire partie de cette Société de chasse sont priées de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu dans une salle de la Mairie de Cahors, le samedi 3 juin courant à 9 h. du soir.

Ordre du jour :

Organisation d'une exposition et d'un concours de chiens ; Questions diverses.

Le Président :
B. de RICARD.

Cours professionnels obligatoires

En exécution de la loi Astier, la ville de Cahors, vient d'organiser des cours professionnels obligatoires.

1° pour les apprentis de l'industrie et du bâtiment ;

2° pour les apprenties de la lingerie et du vêtement.

Ces cours s'ouvriront le vendredi 2 juin et auront lieu de 17 à 19 heures.

1° pour les jeunes gens à l'Ecole primaire supérieure ;

2° pour les jeunes filles, au lycée de filles.

Les jeunes gens et les jeunes filles âgés de moins de 18 ans sont tenus de les fréquenter.

Ils sont priés de se faire inscrire dès ce jour à l'Ecole primaire supérieure où M. Lafage, Directeur des cours, leur donnera tous renseignements utiles.

Les parents et patrons des apprentis voudront bien s'assurer de leur inscription.

OBSERVATION. — Sont admises les personnes âgées de plus de 18 ans, désireuses de suivre les cours.

Probité

Mercredi, dans la Cathédrale, les jeunes Suzanne Pestoury, Suzanne Foin, Marie Gardou, Julia Agrech, ont trouvé un portemonnaie, contenant une certaine somme qu'elles se sont empressées de déposer au Commissariat de Police où peu à près une dame est venue le réclamer.

Félicitations.

Taxe du Pain

A dater du 1er juin 1922 le pain de consommation courante est taxé dans l'étendue de la commune de Cahors à 0 fr. 95 le kilogramme.

Sont qualifiés « pain de consommation courante » les pains de deux kilos et d'un poids supérieur.

Les boulangers doivent sans que l'acheteur en fasse la demande, peser le pain et faire l'appoint du poids s'il y a lieu.

Sont qualifiés « pain de fantaisie » tous autres pains d'un poids inférieur à deux kilos.

Ces pains seront également vendus au prix de 0 fr. 95 le kilogramme mais, en raison de leur plus grande cuisson et de leur prix de fabrication plus élevé, ils seront vendus à la pièce et bénéficieront d'une tolérance de poids établie comme suit : les pains dits de un kilo devront peser au minimum sept cent cinquante grammes et les pains dits de une livre devront peser au moins trois cent soixante-quinze grammes.

Si la boulangerie n'est pas approvisionnée en pain de consommation courante le boulanger est tenu de livrer les pains de fantaisie en les vendant au poids comme ceux de consommation courante.

DE L'EAU !

Un de nos lecteurs nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je fais appel à l'hospitalité de vos colonnes pour protester contre la crise de l'eau que nous subissons depuis quelques temps. Sous prétexte de donner de l'eau à la Barre (ce qui, est très juste), un Conseiller municipal a fait établir une vanne qui, pour arranger les uns, dérange considérablement les autres. Tous les étages du Boulevard du 2e au 3e, sont obligés de tirer la langue ou de s'appuyer la fontaine, qui, à certaines heures, ne coule pas !

Et pourtant la Municipalité fait payer la concession d'eau aux propriétaires.

Cet état de choses ne peut durer.

Qu'on règle l'eau par cette sécheresse, c'est juste, mais que pendant les quelques heures où on la donne, la pression soit assez forte pour que tous les étages soient desservis.

Recevez, M. le Directeur, etc., etc...

Les grandes manifestations du 1er juin à Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir, jeudi, à 8 h. 30, qu'aura lieu, au Palais des Fêtes la projection du remarquable film « Mon Village », en 4 parties, du Maître Hansi, rehaussée par une brillante adaptation musicale.

M. Léon Massaud, Avocat à la cour d'Appel de Toulouse, auteur dramatique, fera une causerie sur l'Ame Alsacienne-Lorraine.

Cette soirée, organisée par le Comité de la « Patrie retrouvée », sera présidée par M. le Maire de Cahors.

Nous espérons que le public Cadurcien répondra à l'appel des organisateurs.

Accident

Un ouvrier de la gare de Cahors, M. Charles Estradel, 27 ans, réparait le système de graissage d'une machine à vapeur lorsque une certaine quantité de métal en fusion coula et atteignit l'ouvrier à la main gauche lui faisant une brûlure profonde.

La cambriole

Les cambrioleurs continuent leurs exploits ; avant-hier, ils ont pénétré dans la maison de vigne sise route de Lalbenque appartenant à M. Boi. Ils en furent pour leur peine : ils ne trouvèrent rien.

Par contre, ils laissèrent dans cette vigne des outils presque neufs. C'étaient les outils volés dans la villa du Mont St-Cyr.

L'heureuse nouvelle fut annoncée à Mlle Euphrasie Imbert qui déclara à qui voulait l'entendre : « Je savais bien que les voleurs n'avaient pas pris ces outils pour travailler ; ils sont trop feignants ! »

Mais, en attendant, ils courent toujours et continuent à visiter les villas isolées.

Un mauvais client

Après avoir passé la nuit au violon, le nommé Elbet qui refusait de payer le repas qu'il avait fait au « lapin qui fume » fut amené au Commissariat et invité à liquider sa dette.

Mauvais client jusqu'au bout, Elbet refusa de donner les 40 sous et ne voulut payer que 30 sous.

Le patron du « lapin qui fume » accepta la réduction mais en jurant bien qu'il saurait sortir de son établissement ce mauvais client si jamais il s'avisait d'y remettre les pieds.

Chemins de fer de Paris à Orléans

Tracteurs à Gazogènes

Les démonstrations de culture mécanique qui viennent d'avoir lieu à Tours à l'occasion de la Grande Semaine agricole ont fait ressortir tout l'intérêt que présente pour l'Agriculture nationale l'emploi de tracteurs munis de gazogènes au bois ou au charbon de bois.

La Compagnie d'Orléans, en collaboration avec l'Office agricole de l'Indre et la coopérative agricole du Berry, organise de nouvelles démonstrations qui auront lieu les 11 et 12 juin au domaine du Grand-Chanteloup, commune de Lizeray, près d'Issoudun (Indre).

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Services agricoles de l'Indre à Châteauroux ou à M. l'Ingénieur des Services Commerciaux de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert à Paris (XIIIe).

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI et DIMANCHE

CINÉMA

Ouverture de la Saison d'été

(Nouvelle installation dans la cour)

Les Dimanches matinée à l'Intérieur

PRIX DES PLACES : Premières **1** fr. **50** ; Secondes **1** fr. Demi-place pour les enfants. — *Orchestre.*

Les magasins et ateliers

MANDELLI

Seront fermés toute la journée

Les Dimanche et Lundi de Pentecôte

Castelfranc

Monument aux morts. — Ou nous informe que l'Amicale des Poilus a tenu dimanche soir une importante réunion, en vue de l'inauguration du monument aux morts de la grande guerre.

Le Conseil Municipal en entier a été élu de la commission des fêtes et M. Bonis, Maire, président.

Après un échange de vues, un programme a été élaboré, et il n'y a plus qu'à le mettre au point.

En principe, l'inauguration aura lieu le 2 ou 9 Juillet.

Ajoutons pour être exact, que le monument est complètement terminé, et que ces jours-ci, une superbe grille sera posée autour.

Luzech

Soirée récréative. — La fête organisée par les Écoles publiques a, ainsi que nous le laissions prévoir, obtenu un magnifique succès et c'est devant une salle comble que se déroula le spectacle.

Le programme, bien choisi, fut parfaitement exécuté. Après les chœurs brillamment enlevés par les enfants des écoles, de gracieuses jeunes filles interprétèrent avec beaucoup d'art et de talent le « Flibustier » de Richepin. Mlle Pons fut une « Janik » adorable, Mlle Cagnac » un vieux pêcheur breton « Communiquant à tous son enthousiasme et son amour de la mer », Mlle Bonhomme une « Marie Anne » douce et affectueuse, Mlle Delsol un « Pierre » très digne et un terrien convaincu, enfin Mlle Garrigues un « Jacquemin » fort gai et un amoureux charmant.

Les autres jeunes acteurs recueillirent aussi leur large part d'applaudissements et d'ovations. Citons : M.M. Delpont, le bon chanteur, Maurousel, le comique, Mlles Bénéchie, Fournier, M.M. Boudou, Dubuc, Salanié et Crispel qui tous furent de fins diseurs.

Charmante soirée qui enchanta tous les spectateurs et qui produisit une somme assez importante destinée aux Pupilles de la Nation.

Nos félicitations les plus sincères à Mme Bénéchie, directrice de l'école publique, à M. Coussié, directeur de l'E.P.S, à leurs collaborateurs, aux excellents artistes et à tous les élèves pour l'acte de fraternelle solidarité qu'ils ont accompli et merci à eux pour l'agréable soirée qu'ils firent passer à nos compatriotes.

St-Cyprien

Pigeon voyageur. — M. Marnac à Marcilhac, a capturé un pigeon voyageur portant les indications suivantee : bague à la patte gauche no 3085-20. B, France : à l'œil gauche : femelle.

Grézels

Inauguration du monument. — Le 11 Juin aura lieu à Grézels la belle cérémonie de l'inauguration du Monument aux Morts ; rien ne sera négligé pour donner à cette fête patriotique toute la solennité nécessaire en pareille circonstance. Voici le programme :

Dans la nuit du samedi 10 Juin au dimanche 11 Juin, veillée aux morts à partir de 20 heures jusqu'à 5 heures du matin.

A 9 heures : Service solennel en l'église de Grézels avec le concours de la fanfare de Puy-l'Evêque. A 10 heures : Remise de Couronnes et de Palmes. Bénédiction du Monument.

A 10 h 1/2 Réception par la Municipalité et le Bureau de bienfaisance, de l'Autorité préfectorale et des Parlementaire. Ensuite Réception par M. le Préfet et le Colonel du 7e d'infanterie des Démobilisés et anciens Combattants de la commune et Pupilles de la Nation.

A 11 heures précises : Déjeuner intime offert par la municipalité à l'hôtel Poujade.

A 14 heures (heures ancienne), inauguration officille du Monument, présidée par M. le Préfet MM. les Sénateurs et Députés. Appel des morts. Discours.

A 16 1/2, vin d'honneur offert à la mairie aux invités, aux démobilisés de la commune et aux Présidents des amicales des démobilisés du Canton de Puy-l'Evêque.

Distribution de pain aux indigents.

Nota : L'heure indiquée est l'heure solaire et non l'heure légale.

Nous sommes persuadé que l'appel adressé à tous les maires, combattants et démobilisés du Canton de Puy-l'Evêque, par l'excellent maire de Grézels notre ami Molinié, au nom du Conseil municipal, sera entendu et que le 11 Juin, il y aura foule dans ce coquet village de la Vallée du Lot pour honorer ses glorieux enfants morts pour la France.

Cajarc

Adjudication des travaux d'agrandissement du cimetière. — M. Maillebuau, entrepreneur à Cajarc, est déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 11 0/0.

Gourdon

Mutualité scolaire : Avis au personnel. — L'attention de l'administration a été appelée sur la circulation en franchise de plis adressés par des instituteurs à leur inspecteur primaire et relatifs à la mutualité des instituteurs.

Aux termes de l'article 10 paragraphe 27 de l'ordonnance du 17 novembre 1844 la correspondance des sociétés de secours mutuels ne peut être assimilée à la correspondance de service qui seule bénéficie de l'exemption de port.

Les plis visés ci-dessus doivent donc être affranchis par leurs expéditeurs d'après la taxe applicable à la catégorie d'objets à l'aquelle ils appartiennent.

Le cas échéant il convient de les frapper d'une taxe égale au double de l'insuffisance d'affranchissement. —

Ligue des droits de l'homme. — La section de la ligue des droits de l'homme et du citoyen s'est réunie dimanche dernier à la Mairie. Elle a maintenu le même bureau.

Orages. — Nous avons eu des orages lundi et mardi soir accompagnés de tonnerre et d'éclairs mais très peu d'humidité. Ce sont les environs qui en ont bénéficié.

Fête de la St-Jean. — On la prépare fièvreusement. La commission sous la présidence de M. Jean Glénadel, conseiller municipal, s'ingénie à faire pour le mieux.

Ils méritent des encouragements. Déjà plusieurs sociétés se sont fait inscrire pour le festin-concert.

Danger des bouteilles de limonade. — Dimanche soir M. Rascouaille, 30 ans, gaçon de café conduit par M. Lamouroux de St Clair venait se faire soigner à la pharmacie Pons par M. le Docteur Ferrières.

Un soda qu'il montait de la cave pour servir des clients a éclaté sous le bras, sans y toucher. Les éclats lui ont labouré la figure. Une artère a été atteinte. Le sang coulait en abondance.

On ne s'explique guère un tel accident que par la brusque élévation de la température.

Concours musical du 25 Juin. — Les sociétés sont informées que la clôture des adhésions à cette manifestation artistique est fixée au 10 Juin. Afin de faciliter les sociétés qui viennent de se constituer, le comité a décidé de supprimer le morceau imposé au Concours d'exécution : il y aura quand même trois épreuves. 1o Lecture à vue. 2o Exècution (morceau au choix). 3o Honneur (morceau au choix).

Indépendamment des récompenses honorifiquee, palmes, médailles, Diplômes de Direction, attribuées à chacune des trois épreuves, les primes suivantes en espèces seront ajoutées pour le Concours d'Honneur.

Harmonies. — 1re division, 500 fr. ; 2e division, 400 fr. ; 3e division, 300 fr. ; division de classement, 200 fr.

Fanfares. — 1re division, 400 fr. ; 2e division, 300 fr. ; 3e division, 200 fr. ; division de classement, 150 fr.

Orphéons. — 1re division, 300 fr. ; 2e division, 200 fr. ; 3e divison, 150 fr. ; division de classement, 100 fr.

Tambours et clairons. — Prime unique 100 fr.

Pour renseignements s'adresser ou écrire au Directeur Artistique du Concours.

Salviac

Réinhumation. — Lundi 29 mai à 9 heures du matin eurent lieu les obsèques du regretté Victor Brondel de la Boué Madone près Salviac, mort pour la France, le 20 juin 1915 après avoir été grièvement blessé à la tête à Notre-Dame-De-Lorette.

Les enfants des écoles, le secours mutuel, le conseil municipal, tous les corps constitués, l'union amicale des démobilisés de la commune de Salviac, une grande foule de paysans et d'amis formaient le cortège.

Le cercueil disparaissait sous les fleurs et les couronnes. L'amicale des démobilisés de la commune déposa au cimetière une palme de laurier sur la tombe du valeureux soldat et M. le Dr Cambornac prononça l'éloge funèbre ci-dessous :

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la population de Salviac, au nom de nos camarades mobilisés, je viens saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle du soldat Brondel Victor mort pour la France.

Le jeune Brondel fut appelé sous les drapeaux fin août 1914, un mois après la déclaration de guerre, un mois après son père ; inutile de vous dire qu'il ne traîna pas dans les dépôts et qu'après quelques mois d'instruction il était envoyé au front au 20e bataillon de chasseurs à pied, un de ces régiments d'élite placés toujours sur les points les plus menacés, là où la bataille était la plus vive. C'est à Notre-Dame-De-Lorette nom bien souvent cité dans les communiqués, qu'il fut grièvement blessé le 9 mai 1915. Frappé à la tête il se débattit contre la mort pendant plus d'un mois.

Il succombait le 20 juin à l'hôpital auxiliaire des Annales ayant eu la suprême consolation d'avoir auprès de lui sa mère accourue à son chevet, pour répondre à cet appel douloureux de « Maman » qui nous a si souvent brisé le cœur dans les ambulances ou sur les champs de bataille et auquel répondaient seules toutes les plaintes des mourants.

Aujourd'hui nous le recueillons parmi nous. Sept ans ont passé depuis. Depuis 3 ans la paix est signée. Que cela nous paraît lointain ! Comme l'oubli s'appesantirait vite sur ces grands évènements comme sur ces nobles victimes, si de temps à autre un convoi funèbre orné de drapeauxne venait à propos nous rappeler que hier c'était la guerre et que 56 de nos camarades en sont morts.

Il faudrait que nous sachions résister à l'action pesante du temps ; il faudrait que nous ayons sans cesse présente, dans notre pensée, la mémoire de ces héros, pour leur rendre l'hommage qui leur est dû, pour que par leur exemple nous soyons meilleurs dans tous les actes de notre vie et que nous envisagions avec plus de grave attention les nuages qui assombrissent l'horizon et nous imposent de nouveaux devoirs.

Soldat Brondel, ton retour nous est à la fois douloureux et salutaire ; nous déposons sur ta tombe la palme du souvenir et de la gloire et nous offrons à tes parents éplorés, à toute ta famille l'expression de nos condoléances les plus vives et les plus émues.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 46.

Tractations germano-russes

De Berlin : M. Tchitcherine arrivera demain à Berlin pour reprendre avec le ministre des Affaires Etrangères ses conversations au sujet des futures relations entre le gouvernement allemand et la république soviétique.

L'Emprunt forcé au Reichstag

De Berlin : Le projet de loi relatif à l'emprunt forcé vient d'être soumis au Reichstag.

La France et les réparations

Au Conseil des Ministres qui s'est tenu ce matin à l'Elysée, M. Poincaré a mis ses collègues au courant de la situation extérieure et principalement de la lettre envoyée par le gouvernement à M. Dubois, président de la Commission des réparations.

Cette note déclare que la France s'incline devant les décisions prises par la C. de R., quitte à surveiller avec vigilance la suite qui sera donnée aux promesses faites par l'Allemagne et approuvées par la Commission.

Troubles en Italie

De Rome : L'inquiétude augmente au sujet de l'agitation fasciste à Bologne.

Les nouvelles parvenues sont fragmentaires : dix-sept lignes télégraphiques et téléphoniques ont été coupées dans cette province.

La ville de Crémone est pratiquement en état de siège, des barrages militaires ayant été établis dans les rues.

On annonçait hier soir comme probable que de pleins pouvoirs seraient conférés à l'autorité militaire en Emilie et que le permis du port d'arme serait retiré dans toute l'Italie.

REMERCIEMENTS

Madame veuve Auguste MAZIÈRES ;
Madame et Monsieur Maurice MAZIÈRES ;
Monsieur Claude MAZIÈRES ;
les familles BENEZECH, PASSERAT, MITTLER, BOUZOU, CARRIOL, FOURASTIÉ, RESSIGUIER, RIVALS et VERDIER ainsi que tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Etienne-Auguste MAZIÈRES

Officier de l'Instruction Publique
Ancien Avoué
Ancien Conseiller général du Lot
Ancien Premier Adjoint au maire de la Ville de Cahors

REMERCIEMENTS

Les familles PEYRAT, ALIBERT, CHÈZE, PAUCARD, FREYGEFONDS, LABRO, BARRICOMBE, TEINDAS, DUBOIS, MAYRIGNAC, GUISCHARD, CONTOU, MAURY, CABARROC et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Jean PEYRAT

Maréchal des Logis
Agent de liaison au 63e R. I
Croix de guerre
Econome à l'hôpital de Gonesse, S.-et-O.
mort des suites de ses blessures de guerre

SERVICE DES AUTOBUS

Un nouveau service d'autobus aura lieu à partir du samedi 3 juin courant, entre Labastide-Murat et Gourdon :

1o Les jours de foire à Gourdon.

2o Les jours de foire à St-Germain (l'autobus n'ira que jusqu'à Saint-Germain).

3o Tous les samedis, jours de Marché à Gourdon.

Départ de Labastide, 8 h. 45.
Arrivée à Gourdon, 10 heures.
Départ de Gourdon, 16 h. 15.
Arrivée à Labastide, 18 h. 30.

La Coopérative Militaire a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'une démonstration de **Teinture MAJIC** sera faite devant ses Magasins samedi après-midi 3 juin ; on pourra nous apporter des objets à faire teindre, l'expérience leur sera faite gratuitement.

BANQUE POPULAIRE du QUERCY

Société anonyme coopérative

à capital variable

Siège Social, 101, Bd Gambetta, Cahors

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des actionnaires

Les actionnaires de la Banque Populaire du Quercy sont convoqués en assemblées générale et extraordinaire pour le samedi 24 juin prochain, à 2 h. 1/2, au Siège Social, 101, Bd Gambetta, à Cahors.

Ordre du Jour

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lecture du procès-verbal de la précédente assemblée.

Rapport du Conseil d'Administration.

— des Commissaires.

Examen et approbation des comptes de l'exercice 1921.

Quitus à donner à 3 Administrateurs.

Nomination des Commissaires pour 1922.

Nomination d'Administrateurs.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Reconnaissance de la sincérité de la déclaration notariée de souscriptions et de versements pour l'augmentation de capital (Partie de l'augmentation à 200.000, décidée par l'assemblée du 29 mai 1920)

Modifications aux statuts. — Art 21. Vote au sein du Conseil d'Administration.

Art 25 Pouvoirs des administrateurs délégués et du Directeur.

— Il fait ça sans douleur depuis qu'il a remplacé le café par du **Kneipp.**

Dans les épiceries ou contre mandat 1 fr. 25 les 250 gr. **Kneipp,** *Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise).*

LA MÉTHODE DU PROFr

MICHEL

GUÉRIT LA

HERNIE

20 ANS DE SUCCÈS

La Méthode du Professeur MICHEL, de Paris, guérit la hernie. C'est un fait !!!

Pas de discours inutiles, voici *des preuves de guérisons de votre pays :*

M. P. Michel. — Je suis heureux de vous remercier du concours que vous m'avez prêté et des guérisons obtenues grâce à votre méthode dans le traitement des Hernieux que je vous ai adressés. Je vous en félicite bien sincèrement. — Docteur DAVID, 15, rue Bouquières, TOULOUSE, 30 novembre 1919.

SALERE à St-Sernin (Tarn) — GARDELLE à St-Léon (Hte-Gne) — TRAVERSE à Nizas (Gers) — LIMOUSIN à Agassac (Hte-Gne) — MICHEL à Hérépian (Hérault) — CASTERAA à Labatut (Landes) — CAUSSE à Castres (Tarn) — PIDOUX, à Bélesta (Ariège) — COUVEGNES à Pampelonne (Tarn) — COURRET à Salech Hte-Gne) — MEJANE à Rodelle (Aveyron) — ESCUDIE à Sariac (Hte-Pnées) — ANDRIEU à Curières (Aveyron) — MARIGNAN à St-Sériès (Hérault) — AYRIES à Escanecrabe (Hte-Gne) — GOUZY au Mas d'Azil (Ariège) — LOUMAN à Mazamet (Tarn) — JULIE à Castres (Tarn) — BERTRAND à Perpignan (P.-O.) — BOURES à Monclar (Tarn-et-Gne) — ANDRIEU à Lombers (Tarn) — DECAMPS à Labastide-Savès (Gers) — CHAIGNAUD à Laroche-Chalais (Dordogne) — BLANQUIOT à Baleyssagues (Hte-Gne) — CHEYROU à Savignac (Dordogne) — LAPEZE à Peyrusse-Vieille (Gers) — BONNEFOUS à La Villedieu (T.-et-Gne), etc., etc...

Tous guéris en quelques mois de hernies, chutes de matrice, etc.....

Nous conseillons donc à nos lecteurs de profiter du passage du Profr **MICHEL.**

ASSIER, dimanche 4 juin, Hôtel Carbonnel.
CRESSENSAC, lundi 15 juin, Hôtel Cérou.
FUMEL, mardi 6 juin, Hôtel de la Poste.
PUY-L'EVEQUE, merc. 7 juin, Hôtel Cure.
St-PIERRE-TOIRAC, jeudi 8 juin, H. Navet.
PAYRAC, vendredi 9 juin, H. de la Paix.
LATRONQUIERE, sam. 10 juin, H. Boisset.
BAGNAC, dimanche 11 juin, H. Vve Brugel.
BRETENOUX, lundi 12 juin, H. de la Source.
CASTELNAU-MONTRATIER, mardi 13 juin, Hôtel Garrigues.
MONTVALENT, merc. 14 juin, H. Delmas.
FIGEAC, jeudi 15 juin, Hôtel des Voyageurs (Villa).

Professeur MICHEL, Allées Lafayette (entrée : 1, rue Héliot), **TOULOUSE.**

APPARTEMENT 4 pièces meublé

A LOUER

Plein centre, Eau, Gaz

S'adresser chez **Mme FABRE,** rue Saint-James.

ACCORDÉONS

Catalogue illustré en couleurs. Prix : 1 fr.

DEDENIS, fr, Brive (Corrèze)

ON DEMANDE à ACHETER

dans la région

Industries, Fonds de Commerce, Châteaux Propriétés de toute importance et prix.

CAPITAUX — PRÊTS — COMMANDITE

Société Immobilière France Colonies

1, Rue de la Réale, PARIS, 1er.

PERS. CATHOL.

Ayant loisirs

Sont demandées

Gros gains par sem.

Ecr. **PACIFIC,** 174, rue Cuvier, LYON

Feuilleton du « Journal du Lot » 23

ÉTRANGE FORTUNE

DE

CUNISSET-CARNOT

VI

La jeune fille lui tendit la main ; ils échangèrent un regard ; elle sentit que quelque chose de grave venait de se passer et qu'elle y était mêlée ; elle n'osait questionner, mais ses yeux anxieux priaient suffisamment et pénétraient jusqu'en ses profondeurs l'âme de Pierre. En ce moment, il comprit qu'il ne pouvait plus rien lui cacher.

Hâtivement, il dit sa première entrevue avec le baron, puis la seconde, n'accusant pas, mais atténuant au contraire, palliant, ne rapportant des choses que leur sens énergiquement négatif. Il s'efforçait de mêler un peu d'espoir aux mauvaises nouvelles qu'il apportait, ne voulant laisser entrevoir tout ce qu'il avait au cœur de désespérantes appréhensions, s'attachant surtout à ce que rien de la basse question d'argent ne vînt ajouter une note misérable et suspecte à leur commune désolation.

Solange écoutait, ses beaux yeux se troublaient, et, à mesure que les paroles de Pierre descendaient de son oreille à son cœur, elle les pesait pour savoir ce que chacune pouvait contenir d'espoir. Tout d'un coup, le regardant bien en face, elle l'interrompit :

— Ami, vous ne me dites pas tout ! Oh ! je ne doute pas de votre confiance en moi, mais vous me connaissez mal encore, vous voulez m'épargner, ne sachant pas ce que j'ai de courage, et vous me cachez quelque chose, le plus grave peut-être !

Pierre ne répondit pas ; dans ce silence, le combat qui se livrait en lui se voyait trop clairement sur son honnête visage. Solange, sans rien dire, lui prit la main et la pressa doucement. La droiture du jeune homme ne put supporter plus longtemps de mentir même par omission :

— Eh bien ! oui, fit-il, je veux tout vous dire ! vous êtes forte et vaillante, je le sais. Si Dieu nous donne encore de vivre, vous serez un jour ma femme, et déjà, n'est-ce pas ? nos âmes s'appartiennent, vous avez donc le droit de partager avec moi tout ce que la vie nous apporte. Ah ! j'espère qu'elle me donnera dans l'avenir les compensations que mérite ce que je souffre aujourd'hui ! Aussi bien, ce que je vais vous apprendre, vous le sauriez tôt ou tard, demain, ce soir, tout à l'heure peut-être ! Ecoutez-moi donc et pardonnez-moi la douleur que mon triste devoir est de vous causer.

Alors, en quelques phrases brèves, concises et claires, il montra à la pauvre enfant, épouvantée malgré son énergie, l'abîme qui s'ouvrait devant eux ; il dit la scélératesse de Gaudot, la fourberie de Soyeux, la ruine de la maison, les biens qu'il fallait vendre, le toit qu'il fallait quitter ! Il eut la délicatesse de taire les secours qu'il fournissait. Il cacha les efforts qu'il avait faits, les démarches qu'il avait tentées, de peur que Solange ne conçût un espoir qu'il lui serait ensuite si cruel de perdre ! Puis, sans une plainte, sans un mot contre le baron, il dit la colère de celui-ci et ses soupçons infamants.

— Ah ! fit-il en terminant, c'est une terrible épreuve ; mais je vous ai donné ma vie, vous avez mon cœur, et si... vous ne... (il hésitait)... si vous ne reprenez pas... (il ne dit pas quoi)... j'aurai une indomptable vaillance et je lutterai avec une telle énergie que les jours heureux reviendront !

Pour toute réponse, Solange, debout devant lui, saisit ses deux mains, et vers ses lèvres inclina son front. Pierre y déposa un long baiser. Ce fut le premier qu'elle reçut de lui.

Au château, une cloche sonnait, annonçant le déjeuner.

— Adieu, ami ! Vite, vite, dites-moi, avant que je vous quitte, que dois-je faire ? Mon père va me parler de vous, que dois-je répondre ?

— Il serait indigne de vous et de moi de le tromper. Je n'ai jamais menti. Je ne voudrais pas acheter le bonheur au prix d'un mensonge. Votre père vous aime profondément ; répondez à ses questions avec une entière franchise, sans réticence et sans crainte. Nous n'avons, ni vous, ni moi, rien à cacher. S'il m'attaque avec trop d'injustice, ne vous révoltez pas, laissez passer sa colère. A quoi sert de me défendre ? J'ai foi en vous, je ne douterai jamais que votre cœur me reste, quoi qu'on vous dise de moi ; quant à l'opinion de monsieur votre père j'espère que je viendrai bien à bout de la modifier, et peut-être plus tôt que nous l'espérons tous deux. Adieu, ma chère Solange, adieu ! je vous retrouverai ici dans trois jours, à moins que vous ne m'avertissiez de venir plus tôt.

Il fallait se quitter. Ils se prirent les mains, longuement ils se regardèrent, silencieux et troublés, avec une envie folle de se jeter dans les bras l'un de l'autre. Mais ils n'osèrent pas et se séparèrent.

En traversant le parc, Solange marchait d'un pas ferme et délibéré. Les terribles révélations de Pierre sur la situation, sur cette ruine totale, sur la misère du lendemain, avaient glissé sur son courage comme une averse sur un marbre. Déjà, le soleil de l'espérance la réchauffait de ses rayons. Elle ne préparait pas son attitude, elle ne cherchait pas ses phrases pour répondre à son père quand il l'interrogerait, car elle avait l'assurance tranquille que lui donnait son amour invincible et l'innocence de son cœur. Mais elle voyait dans le mirage de sa mémoire, la petite Solange du couvent descendant naguère de voiture au perron du château, encore presque en robes courtes, embarrassée et gauche, comme un oiselet qui essaie ses ailes au sortir du nid ; et cette petite Solange-là, qui était venue à Arconcey, il y avait deux mois à peine, elle avait maintenant pour jamais disparu ! Elle avait fait place à une autre, celle d'aujourd'hui, si différente de la première, si forte de ce que la vaillante fille appelait fièrement en elle-même « l'expérience de la vie » ! Les jeunes soldats sont les plus téméraires car ils ne voient pas le danger !

Vraiment Solange ne redoutait rien. Elle prévoyait une scène très vive avec M. d'Arconcey, mais elle aurait le beau rôle. Ce serait un moment pénible à passer, voilà tout. Elle était sûre de la tendresse de son père ; quand il entendrait de sa bouche l'aveu de son amour pour Pierre, quand il serait certain que rien au monde ne pourrait changer son cœur, il cèderait, c'était évident ! Et elle se rappelait une vieille bonne sœur de son couvent, la mère « Marie-des-Anges », qui, peu avant son départ, faisant sur elle, à tout hasard, une tentative pour la retenir au saint lieu, lui parlait gravement, en hochant la tête, des « périls du monde » et « des luttes de la vie ». Elle y était maintenant : voilà les périls, voilà la lutte ; mais pour le prix qu'elle espérait de sa victoire, quels combats n'était-elle pas prête à soutenir !

C'est dans cet état d'esprit qu'elle parut devant son père. Tout de suite en apercevant celui-ci, il se fit en elle un jour subit et douloureux. Dans une vision soudaine, tous les instants qu'elle avait passés auprès de Pierre lui apparurent ; il lui sembla qu'elle les vivait de nouveau en quelques secondes ; elle revoyait avec une prodigieuse intensité, les lieux, la couleur du jour, les nuances fugitives du visage de son bien-aimé ; elle entendait toutes les paroles qu'ils avaient échangées. Elle se demandait si elle avait bien agi, si elle recommencerait. Un doute la traversa, qui disparut comme un éclair. Etait-ce mal, ce qu'elle avait fait ? Mais qu'était-ce donc que le mal ? Son angélique pureté ne pouvait le soupçonner. Tout était bien, puisqu'elle aimait et qu'elle se sentait éperduement aimée !

Le baron ne l'avait pas attendue comme d'habitude, dans le petit salon, avant de passer à table ; il était venu au-devant d'elle, et se tenait à la porte du jardin. De loin, elle le vit, et son assurance changea. Un petit tremblement agita son corps, une rougeur colora son visage. Elle tâchait de se donner une contenance, mais, néanmoins, elle baissait les yeux. Quand elle fut à deux pas du baron, elle les releva, et cette fois, vraiment, elle eut peur !

(A suivre)

Imp. Coueslant *(personnel intéressé)*
Le co-gérant : M. DAROLLE